

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°62-2025

Séance du mardi 04 novembre 2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 41 | 33 | 37 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 20 octobre 2025 |

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA Josiane, CRAVENCERES : LARRANDABURU Jean-Pierre, LE HOUGA : MANCIET Aline et MESTRES Michèle, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN : PONS Michel, LAUJUZAN : NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, MARQUE Magali, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, BELTRI Joseph et HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELLIER Christian, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : LAMOTHE Aurélien (suppléant de SAINT-MARTIN Thierry) SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Publication

07 novembre 2025

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie (remplacé par DUSSANS Jean-Pierre), CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick (pouvoir à ORTEGA Josiane), LAUJUZAN : LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie (pouvoir à MESTRES Michèle) DESJARDINS Lionel (pouvoir à MANCIET Aline), MAGNAN : DUCLAVE Jean, NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), LARRIEU Edith, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry (remplacé par LAMOTHE Aurélien).

OBJET DE LA DELIBERATION : Sollicitation du Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre d'un transport à la demande (TAD)

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, **EXPOSE :**

Au regard des différents diagnostics engagés sur le territoire, il semble pertinent de mettre en œuvre des actions contribuant à répondre aux problématiques et aux enjeux de mobilité.

Aussi, dans ce cadre la mise en œuvre d'un service de Transport A la Demande (TAD) semble opportune.

L'expérimentation d'un service de TAD nécessite en revanche de solliciter officiellement la Région Occitanie, compétente en la matière, préalablement à la mise en place d'une convention de délégation.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la sollicitation du Conseil Régional Occitanie pour la mise en place d'un service de Transport A la Demande (TAD) et la signature d'une convention de délégation,

AUTORISE, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Vincent GOUANELLE.